



**RÉSOLUTION D'URGENCE**  
**« POURSUIVRE LE DÉBAT CITOYEN APRÈS LE 29 MAI 2005 »**  
Adoptée lors du 83<sup>ème</sup> congrès de la LDH – 5 juin 2005

La LDH se félicite du débat citoyen qui a précédé le référendum sur le traité constitutionnel européen, débat auquel elle a largement participé.

Le résultat du référendum montre une inquiétude profonde et pour partie le rejet des politiques ultra-libérales. L'attente est forte face à la souffrance sociale et à la régression des droits et libertés. Cette consultation marque la nécessité pour le politique de replacer l'exigence des droits sociaux au cœur de tout projet et non pas comme subordonné à la « raison économique ».

La portée de cet événement implique des responsabilités pour toutes les organisations, associations, syndicats et partis.

Ce refus du traité constitutionnel ne marque pas un rejet de l'idée européenne. Il marque de manière prépondérante la volonté de construire une Europe forte, citoyenne, démocratique, sociale et ouverte aux autres pays du monde.

Face à l'importance de ces enjeux, vitaux pour tous les peuples d'Europe, la LDH poursuivra sa participation dans les mouvements civiques et sociaux européens.

Il s'agit de favoriser de réelles mobilisations citoyennes, en France et en Europe ; il s'agit en même temps d'élaborer un projet fondé sur l'exigence des droits et des libertés pour tous les résidents, qui fasse reculer les peurs et permette de construire une autre Europe.

*Résolution d'urgence adoptée à la quasi unanimité, avec 1 contre et 9 abstentions.*